

Watt Group inaugure le plus grand parc photovoltaïque en Rhône-Alpes

MONTÉLÉGER (26) - 35 000 panneaux pour une surface de capteurs de 72.800m² et une puissance de 8,2 Mégawatts installés sur un terrain de 17 hectares, le tout moyennant un investissement de 30M€uros : le plus grand parc photovoltaïque de Rhône-Alpes a été inauguré ce jeudi. Implanté sur le site d'une friche industrielle dédiée initialement à l'implantation d'une plate-forme logistique, il permettra d'alimenter 4 500 foyers.



17 kilomètres de câbles ont été nécessaires pour raccorder les quelque 35 000 panneaux implantés sur les 17,7 hectares que constitue le parc photovoltaïque de Montéléger.

Inauguré en juin 2010, le parc solaire aménagé par la CNR en bordure du Rhône sur la commune de Saulec était, avec ses 19 008 panneaux installés pour une puissance de 4 mégawatts sur une emprise foncière de 10 hectares, le plus important de tout Rhône-Alpes. L'investissement consenti (de l'ordre de 14M€uros) permettant d'assurer l'équivalent en consommation électrique de 1 450 foyers (hors chauffage).

Depuis ce jeudi, ce parc n'est plus le plus important de la région. Il vient en effet d'être détrôné par celui aménagé sur la commune de Montéléger, sur le site d'une friche industrielle où devaient s'implanter plusieurs plates-formes logistiques avant que la crise économique de 2009 n'incite les promoteurs de ce projet à l'abandonner.

Sur une emprise foncière légèrement inférieure à 18 hectares, 35 000 panneaux soit 72.800 m² de capteurs ont été installés, moyennant un investissement de 30M€uros. Les 8,2 mégawatts produits permettront d'alimenter 4 500 foyers.

On retrouve derrière ce programme une société, Watt Group, fondée en 2007 pour accompagner - au travers des investissements de ce type - le développement des

énergies renouvelables. Pour mener à bien son projet drômois, Watt Group s'est adossé à une filiale du groupe Vinci, Omexon, spécialisée dans la conception, la réalisation et la maintenance d'ouvrage de production et de transport d'électricité.

Cette nouvelle centrale conforte la Drôme en tant que 1^{er} département rhônalpin en terme de puissance installée raccordée au réseau avec 3 141 installations pour une puissance de 44,6 Mégawatts. Au delà, avec 599 mégawatts raccordés au cours du premier semestre 2011 (contre 252 MW pour le premier semestre 2010), le parc photovoltaïque connaît, au niveau national, un rythme de croissance toujours élevé avec une hausse du parc de 55 % depuis la fin 2010. Il s'élève fin juin à 1679 MW et s'est accru de plus de 1100 MW depuis un an selon les derniers chiffres publiés par le Ministère de l'écologie, des transports, du développement durable et du logement.

Les installations de grande puissance ont encore augmenté au deuxième trimestre : aux 47 installations de puissance supérieure ou égale à 250 kW raccordées en métropole au premier trimestre pour une puissance de 98 MW se sont ajoutées 47 nouvelles installations au deuxième trimestre pour une puissance de 91 MW La

puissance moyenne des installations qui était de 1600 kW fin 2010 a dépassé les 2000 kW pour les installations raccordées au premier semestre 2011.

E. Rolland

Photovoltaïque : où en est-on ?

Le nouveau dispositif de soutien au photovoltaïque prévoit une cible de nouveaux projets de 500 mégawatts au cours des prochaines années. Compte tenu des projets entrés en file d'attente avant la suspension, les perspectives de développement pour 2011 et 2012 restent soutenues et sont évaluées entre 1000 et 1500 mégawatts par an, soit davantage que la quantité installée en 2009 et 2010. La cible annuelle de 500 mégawatts sera réexaminée au milieu de l'année 2012, après révision de la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité, et pourra être revue à la hausse jusqu'à 800 mégawatts.

Les exigences seront accrues sur la qualité environnementale et industrielle des projets avec notamment l'intégration d'obligations de recyclage en fin de vie et de démantèlement à compter de l'été 2011 et de l'obligation de fourniture d'une analyse de cycle de vie à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les projets non résidentiels devront aussi fournir une attestation bancaire ou une offre de prêt démontrant la faisabilité économique des projets et évitant ainsi la saturation de la file d'attente par des projets qui seraient ensuite abandonnés.

Le nouveau dispositif de soutien fait appel à 2 mécanismes distincts suivant la puissance de l'installation :

- Des tarifs d'achats, ajustés chaque trimestre, pour les installations sur bâtiments de moins de 100 kWc (seuil équivalent à une surface de 1000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques) ;

- Des appels d'offres pour les installations sur bâtiments de plus de 100 kWc et les centrales au sol.



Le pool d'investisseurs réfléchit d'ores et déjà à la création de nouvelles centrales dont 1 sur la commune d'Etoile / Rhône d'une puissance de 4,3 mégawatts.